

Mamoudzou, le 27 Mars 2020

Anchya BAMANA  
Présidente de l'UDCCAS Mayotte

à

Monsieur le Préfet de Mayotte  
Madame la Directrice de l'Agence Régionale  
de Santé de Mayotte

Contact : Ayssami ABDULLATIF  
GSM : 0639297421  
e.mail : a.ayssami@udccas976.yt  
Réf : AA/03/2020/27

**DEMANDE EXCEPTIONNELLE D'ÉQUIPEMENTS POUR LA LUTTE CONTRE LES  
ÉPIDÉMIES DE COVID-19 ET DE DENGUE AU BÉNÉFICE DES AGENTS MUNICIPAUX  
MOBILISÉS SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT DE MAYOTTE**

Monsieur le Préfet,

Madame la Directrice,

Nous traversons une épidémie de Covid-19 s'aggravant de jour en jour tant sur l'hexagone que dans les territoires d'Outre-mer.

À Mayotte, nous traversons une double crise sanitaire avec l'épidémie de dengue qui a causé plus de 2 000 cas confirmés actuellement à Mayotte.

C'est dans ce contexte que nous replaçons les propos du premier Ministre, Monsieur Édouard Philippe qui estime qu'il faut « *veiller à freiner peut-être plus encore que sur le territoire métropolitain* » la propagation du virus, « *compte tenu des limites de l'offre sanitaire existante* » en Outre-mer.

Au-delà de l'offre sanitaire très limitée à Mayotte et suite aux textes règlementaires récemment sortis, les communes sont en train de mettre en place leurs Plans de Continuité d'Activité (PCA) afin de :

- Répondre à l'obligation de continuité du service ;
- Préserver la sécurité des usagers et des agents ;
- Formaliser les moyens et procédures et de définir la stratégie de continuité ;
- Assurer la capacité de mise en œuvre des PCA.

Les élus assurent en ces périodes de crises sanitaires, les activités essentielles à la vie collective qui sont principalement :

- la protection et la sécurité des personnes ;
- l'état civil et les services funéraires ;
- le maintien des bonnes conditions d'hygiène (traitement des ordures ménagères, nettoyage des bâtiments collectifs...);
- le maintien de la paye pour les agents impliqués dans la continuité de service ;
- l'assistance aux publics fragiles à travers les CCAS.

Dans ce contexte d'élaboration et de mise en œuvre de nos PCA, force est de constater que les élus ne disposent guère des équipements de protection efficaces pour parvenir à minimiser les risques de cette épidémie à nos agents.

C'est pour toutes ces raisons que je vous adresse cet appel au soutien, Monsieur le Préfet, Madame la Directrice, afin de reconsidérer la nécessité d'équiper les services municipaux et les CCAS, face à l'obligation de continuité de service, pour faire face aux épidémies de dengue et du covid-19.

L'UDCCAS Mayotte a mené un travail de recensement de tous les agents réquisitionnés, qui travaillent actuellement à l'extérieur et qui sont exposés à tous les risques sanitaires possibles. C'est un volume d'environ 800 personnes identifiées à travers trois services principaux des 17 communes, conformément au tableau ci-joint :

- 193 agents de police municipale qui peinent à faire respecter les mesures de confinement ;
- 455 agents de voirie qui œuvrent pour assainir l'espace public ;
- 152 agents de CCAS qui portent assistance aux personnes en situation de vulnérabilité sociale (personnes âgées, personnes en situation de handicap et toutes personnes et familles vivant dans la précarité). Plus de 4000 personnes recensées en situation de vulnérabilité sociale dont 1650 recevant des soins à domicile.

Nous devons leur apporter les équipements nécessaires pour leur permettre de mener à bien leurs missions de terrain, tout en leur prémunissant de tous les risques en cours sur notre territoire. Ces équipements sont des gants, des masques, du gel hydro-alcoolique nécessaire pour ceux qui sont sur le terrain. De plus, les agents de voirie doivent être équipés de chaussures de sécurité ainsi que des blouses de travail afin d'éviter les piqûres de moustiques.

Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir nous apporter le soutien matériel nécessaire afin de garantir la continuité du service public, la propreté de l'espace public et l'assurance du respect des mesures de confinement par la population.

Monsieur le Préfet, nous demandons que « le fonds de solidarité » (évoqué par vos soins lors de l'audioconférence du 26 mars) puisse être mobilisé pour soutenir cette demande exceptionnelle.

Au nom de l'UDCCAS, nous espérons, Monsieur le Préfet, Madame la Directrice, votre parfaite attention concernant ce dossier qui nous préoccupe.

Anhya BAMANA  
Présidente UDCCAS Mayotte



*Pièce jointe : Tableau des besoins par commune*

*Copie :*

- *Présidents des CCAS de Mayotte*
- *UNCCAS*